



Une association pour
ré-agir au féminin

CAFE « REGARDS DE FEMMES »

Restaurant La Maison de Lucy

6 rue Bossuet – Lyon 6ème – Tél. : 04 72 37 00 15
(Métro Foch, Parking Lyautey (payant) ou Parking de l'Europe à 100 m)

Lundi 7 mars 2011

19 h 45

**Interdiction de la dissimulation du visage dans
l’espace public**

Grand témoin :

André Gerin, Député du Rhône, Initiateur et président de la mission d’information
parlementaire sur le port du voile intégral en France.

A la suite des travaux et auditions de la mission parlementaire, (Regards de femmes a été auditionnée à l’Assemblée nationale le 15 juillet 2009 http://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i2262.asp#P2698_680514 et à la Préfecture du Rhône, lors du déplacement de la mission dans notre département le 15 octobre 2009) l’interdiction de la dissimulation du visage dans l’espace public a été votée le 11 octobre 2010.

La loi s’appuie sur les principes de trouble à l’ordre public et d’égalité femmes/hommes. La loi entrera en vigueur le 12 avril 2011, après une période de six mois de dialogue et de persuasion.

La circulaire d’application sera publiée très prochainement, une campagne d’information va être lancée par les différents ministères.

Nous interrogerons André Gerin sur les raisons qui l’ont amené à initier cette action parlementaire, les travaux de la commission, le vote de la loi par les parlementaires.

Quel est le rôle des différents partenaires, en particulier des associations, pour faire connaître la loi et ses modalités d’application ?

Contact réservation : Benoit Lucien Vaillot 06 32 16 47 57 ou rdf@regardsdefemmes.com

RESERVATION CAFE « REGARDS DE FEMMES » Lundi 7 mars 2011

NOM :

PRENOM :

(En cas de règlement groupé, merci de mentionner les noms des différents participants)

Dîner-débat (plat + dessert) : 17 €– Etudiant-e-s : 10 €

Nombre de réservationsX 17 €,

soit€

.....X 10 €,

soit€

Règlement par chèque avant le **3mars 2011**, à l’ordre de **Regards de Femmes**, 33 rue Bossuet – 69006 – LYON
(En cas d’annulation, merci de nous prévenir, afin de pouvoir vous rembourser le repas)